

**DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE MORCOURT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-et-deux, le huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Morcourt dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle polyvalente de cette séance, sous la présidence de Madame Rose-Marie BUCEK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Etaient présents : BUCEK Rose-Marie, COURTRAY Pierre-André, QUÉVREUX Sylvain, Ludovic ROUTIER, Samuel CLÉMENT, Monique MANGIN, Sabine FOREL, Simone TALON, Laurent BARBER, Didier DELSART, Daniel NASSAH, Jean-Michel LELEU.

Liliane BAILLON a donné pouvoir à Ludovic ROUTIER
Alysson CHAMPION a donné pouvoir à Rose-Marie BUCEK
Méline COCHET a donné pouvoir à Sylvain QUEVREUX

Monique MANGIN a été désignée secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	621 900.62 €	1 010 896.39 €	+ 388 995.77 €
Investissement	244 084.49 €	185 312.19 €	- 59 187.26 €

Total ensemble un excédent de **329 808.51 €**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif du Budget principal de la commune.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du Budget principal.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Budget principal :				
Investissement	-56 642.79 €	0,00 €	-59 187.26 €	-59 187.26 €
Fonctionnement	+300 649.42 €	56642.79 €	+388 995.77 €	+388 995.77 €
Total	244 006.63 €	56 642.79 €	329 808.51 €	329 808.51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion de Monsieur DURAND et Monsieur PLASSON, percepteurs.

DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le résultat de fonctionnement de 329 808.51 €(388 995.77 €recettes de fonctionnement – 59 187.26 €(déjà comptabilisé les restes à réaliser) dépenses de fonctionnement =329 808.51 €) **est affecté comme suit :**

- **329 808.51 € en report de fonctionnement** (article 002)
388 995.77 €(total fonctionnement)- 59 187.26 €(total investissement).
- **59 187.26 € en réserves d'investissement** (article 1068)

Ce calcul est trouvé pour ajuster avec le résultat de clôture 2021 en fonctionnement qui est de 244 084.49 €(dépenses investissement)-185 312.19 €(recettes investissement) =**58 772.30 €- restes à réaliser +414.96= 59 187.26 €**

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du Résultat de fonctionnement à l'unanimité des membres présents.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Budget principal :

Fonctionnement Dépenses :

- 011 (charges à caractère général) : 267 800€
- 012 (charges du personnel) : 409 250€
- 014 (atténuation de produits):13 000 €
- 022 (dépenses imprévues) : 30 000€
- 042 (opération d'ordre) : 8 146.86€
- 65 (autres charges gestion courante) :100 210 €

67 (charges exceptionnelles) :93000 €

Fonctionnement Recettes :

002 (excédent antérieur reporté) : 329 808.51€

013 (atténuations de charges) : 20 000€

70 : (produits des services) : 8 300€

73 (impôts et taxes) : 497 364.58€

74 (dotations et participations) : 156 798€

75 (autres produits gestion courante) :28 000 €

77 (produits exceptionnels) :3 500€

Investissement Dépenses :

16 (emprunts et dettes) : 680 €

020 (dépenses imprévues invest): 16 558.20 €

204 (subventions équipements): 52 572.21 €

21 (immo corporelles) : 111 392.47 €

(dont un Crédit de report 414.96...€)

Investissement Recettes :

001 (report) : 58 772.30 €

040 (opération d'ordre) : 8 146.86 €

10 (dotations fonds divers) : 96 899.26 €

13 (subventions investissement) : 16 704.46 €

16 (emprunts et dettes) : 680 €

Le Budget principal se compose :

En fonctionnement dépense : 921 406.86 € en fonctionnement recette 1 043 771.09 € donc plus de recettes que de dépenses. Le budget s'équilibre en investissement pour 181 202.88 € est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'assemblée, après avoir délibérée sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

DÉCIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

TAXE SUR LE FONCIER BATI 7,50 % (part commune) + 31.72 % (part département) un total de 39,22 %

7.50 %. Pas d'augmentation communale

TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 12,40 %

DÉLIBÉRATION REPRISE TRACTEUR

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur, l'ancien étant obsolète et avec de nombreuses réparations

Le Conseil décide à la majorité de faire une reprise pour un montant de 6 800 € par l'entreprise ROCHA qui nous vend également le nouveau tracteur.

DÉLIBÉRATION VENTE DE REMORQUE

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune stocke une remorque qui ne sert plus depuis des années, elle est totalement rouillée.

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre la remorque à Monsieur RAUSCENT pour un montant de 100 €

DÉLIBÉRATION VENTE DE LIVRES

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la fermeture de la Médiathèque, il est nécessaire de procéder à la vente de livres

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre 100 livres, à 5 € l'unité soit pour un montant de 500 € à la commune de Neuville St Amand.

DÉLIBÉRATION VENTE DE MOBILIER MEDIATHEQUE

Madame le Maire expose à l'assemblée que suite à la fermeture de la Médiathèque, du mobilier est mis à la vente notamment des étagères.

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre 5 étagères pour un montant de 2 500 € à la commune de Mesnil-Saint-Laurent.

DELIBERATION TEMPS PARTIEL D'UN TITULAIRE

Madame Le Maire explique au Conseil que Madame Aline BLAKE souhaite travailler à temps partiel pour une durée de 6 mois.

Madame Le Maire a accepté sa demande, l'emploi du temps s'en trouve adapté.

Le Conseil accepte à la majorité la demande de temps partiel de Madame Aline BLAKE

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le 2^{ème} adjoint :

M. Sylvain QUEVREUX propose un bon cadeau de Pâques pour les adolescents, car rien n'est prévu pour la tranche d'âge des 15 ans à 17 ans.

- **Madame Le Maire :** explique que Pâques est une fête pour les enfants jusqu'à un certain âge, qu'une exception avait été faite l'année dernière suite aux 2 années COVID.

Madame le Maire a mis en place par l'intermédiaire du comité des Fêtes, des réductions sur des activités (cinéma, piscine Jean BOUIN, piscine la Bull, patinoire, bowling, karting, Laser-Games, acrobancane, foot en salle, etc..), pour toutes personnes confondues, dont les adolescents.

Monsieur Le Conseiller Laurent BARBER quitte la réunion du Conseil suite à une remarque du 4^{ème} adjoint M. Samuel CLEMENT, concernant les bons des personnes âgées

Madame la conseillère Sabine FOREL : demande « que va-t-on faire de la Médiathèque » ?

- **Madame Le Maire :** Un centre de remise en forme et un kinésithérapeute devraient s'y installer (information lors de la réunion du 26 avril à 18 h salle polyvalente)

Madame Sabine FOREL : « quand aura lieu la distribution des œufs de Pâques pour les enfants de la commune et jusqu'à quel âge » ?

- **Madame Le Maire :** le dimanche 17 avril à partir de 10 h, les œufs de Pâques seront distribués aux enfants, jusque 14 ans.

- **Madame Le Maire :**

Informe le Conseil qu'une réunion publique se déroulera le 26 avril à 18h à la salle polyvalente pour expliquer le projet sportif concernant la salle de tennis.

Un flash info sera distribué prochainement.

Monsieur Le Conseiller: Didier DELSART :

Demande « pourquoi les poubelles recyclables (jaune) ne passent que tous les 15 jours » ?
« N'est-il pas possible toutes les semaines car elles sont rapidement remplies ».

- **Madame le Maire :** va se renseigner auprès de l'Agglo du Saint-Quentinois.

Messieurs Didier DELSART et Daniel NASSAH :

Demandent « si le café peut occuper la place ».

- **Madame Le Maire :** il faut que celui-ci fasse une demande écrite à la mairie.

Monsieur Didier DELSART: « Quand est-il des jeux » ?

- **Madame Le Maire** : Un Projet est en cours d'étude pour 2023.

Madame Le Maire va contacter une entreprise pour la mise en place temporaire de jeux cet été.

Monsieur Didier DELSART : « Quand est-il du club de foot de Lesdins » ?

- **Madame Le Maire** : Le Président du club de Lesdins ne répondait pas aux appels de Madame le Maire.

Après renseignement, il s'avère que le Président et l'entraîneur du club de Lesdins ont démissionné.

Monsieur Didier DELSART : « Que fait-on du stade » ?

- **Madame Le Maire** :

Lors de la réunion d'information du 26 avril, le sujet sera abordé.

Madame Le Maire : informe que les pare-ballons seront sécurisés prochainement, ouverture du stade dès que les travaux seront effectués.

Monsieur le 4^{ème} adjoint :

Monsieur Samuel CLEMENT demande à Madame Le Maire de faire un courrier auprès de l'Agglo du Saint-Quentinois pour demander si le bus de ville de Saint-Quentin peut passer dans la commune.

- **Madame Le Maire** va faire le nécessaire par écrit.

- **Madame Le Maire** :

Informe l'Assemblée que le bureau de vote se tiendra jusque 19h00.

- **Madame Le Maire** répond à la question posée par Monsieur DELSART lors du conseil précédent concernant l'entourage de l'éclairage public chemin du milieu.

« Celui-ci sera goudronné par l'entreprise USEDA ».

- **Madame Le Maire** répond à la question posée par Madame FOREL lors du conseil précédent concernant la vitesse rue du Nouveau Monde.

Après renseignement auprès du Département.

« C'est le code de la route qui s'applique. Lorsqu'il s'agit d'une départementale, la commune n'intervient pas ».

Remerciements :

La directrice d'école remercie la commune pour avoir octroyé une subvention à la coopérative scolaire.

Le Maire,
Rose-Marie BUCEK